

Département :

Commune :

**UPBD le : 19/03/14**

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD

ROUTE CENTRALE DU NOYER

MAISONS LAFFITTE

78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

Remarques :

CAKES A3A4 03/03/2014 S 09

\* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre

Méthode

Résultat

Unité

 Réf. qualité / limites qualité /  
valeurs guides val. impératives

### SIAAP - LISTE CAKE A3A4

**PARAMETRES PREALABLES**

Entrainement par l'eau	-	L	Oui	
Mise en solution	NF EN 13346	L	Oui	
Minéralisation Boue	NF X 31-147	*	L	Oui
Préparation	-	L	Oui	
Lyophilisation	NF ISO 16720	*	L	Oui
Purification	-	L	Oui	

**PHYSICO-CHIMIE**

Matière sèche	NF EN 12880	*	L	50.6	% brut
pH (eau)	EN 12176	L		8.40	u.pH
Matière organique	Calcul	L		23	% brut
Carbone organique total	NF ISO 14235	*	L	13.6	% brut
Azote Kjeldahl	NF EN 13342	*	L	0.947	% brut
Rapport C/N	Calcul	L		14	.
Phosphore total en P2O5	NF EN ISO 11885	*	L	5.9	% brut
Soufre total	NF EN ISO 11885	L		20300	mg/kg sec

**CATIONS**

Ammonium	Selon NF EN ISO 11732	L		0.124	% brut
Calcium exprime en CaO	NF EN ISO 11885	L		7.2	% brut
Magnésium exprime en MgO	NF EN ISO 11885	L		0.750	% brut
Potassium exprime en K2O	NF EN ISO 11885	L		0.171	% brut

**METAUX**

Aluminium	NF EN ISO 11885	L		9500	mg/kg sec	
Bore total	NF EN ISO 11885	L		18	mg/kg sec	
Cadmium	NF EN ISO 11885	*	L	5.5	mg/kg sec	≤ 10
Chrome total	NF EN ISO 11885	*	L	70	mg/kg sec	≤ 1000
Cuivre	NF EN ISO 11885	*	L	650	mg/kg sec	≤ 1000
Fer total	NF EN ISO 11885	*	L	103000	mg/kg sec	
Mercure total	Combustion sèche	*	L	2.1	mg/kg sec	≤ 10
Nickel	NF EN ISO 11885	*	L	30	mg/kg sec	≤ 200
Plomb	NF EN ISO 11885	*	L	140	mg/kg sec	≤ 800
Selenium	NF ISO 20280	*	L	3.9	mg/kg sec	
Zinc	NF EN ISO 11885	*	L	2330	mg/kg sec	≤ 3000
Chrome + cuivre + nickel + zinc	Calcul	L		3080	mg/kg sec	≤ 4000

 Analyse des échantillons semaine n° : 9076-09  
 Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : 50.640

 Boue Seine Aval +

 Boue réglementaire

 Boue non conforme. FNC n° \_\_\_\_\_

 Boue conforme au décret 97.1133 et arrêté du 08/01/98

DATE 19/03/14 VISA Responsable laboratoire UPBD

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.  
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.  
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux

- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

 Eurofins IPL Nord  
 1, rue du Professeur Calmette  
 59046 Lille cedex

 tél. +33 (0)3 20 87 77 30  
 fax +33 (0)3 20 87 73 83

 www.eurofins-ipl.com  
 www.eurofins.fr/env

 Laboratoire accrédité par  
 la section essai du COFRAC  
 sous le numéro  
 1-2202 (L)

ESSAIS  
 Portées disponibles  
 sur www.cofrac.fr

Département :

Commune :

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKES A3A4 03/03/2014 S 09

 SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD  
 ROUTE CENTRALE DU NOYER  
 MAISONS LAFFITTE  
 78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

\* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES</b>					
Fluoranthene	XP X 33-012	* L 1.0	mg/kg sec		≤ 5
Benzo(b)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.44	mg/kg sec		≤ 2.5
Benzo(k)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.28	mg/kg sec		
Benzo(a)pyrene	XP X 33-012	* L 0.44	mg/kg sec		≤ 2
Benzo(ghi)perylene	XP X 33-012	* L <0.005	mg/kg sec		
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	XP X 33-012	* L 0.20	mg/kg sec		
Somme des HPA detectes	Calcul	L 2.4	mg/kg sec		
<b>POLYCHLORO-BIPHENYLES</b>					
Trichlorobiphenyle 028	XP X 33-012	* L 12	ug/kg sec		
Tetrachlorobiphenyle 052	XP X 33-012	* L 12	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 101	XP X 33-012	* L 23	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 118	XP X 33-012	* L 19	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 138	XP X 33-012	* L 41	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 153	XP X 33-012	* L 44	ug/kg sec		
Heptachlorobiphenyle 180	XP X 33-012	* L <10	ug/kg sec		
Somme des PCB detectes	Calcul	L 150	ug/kg sec		≤ 800

A Lille, le 19/03/2014

Le Chef de Laboratoire,

  
 A. VANHILLE

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.  
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.  
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux  
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -  
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

 Eurofins IPL Nord  
 1, rue du Professeur Calmette  
 59046 Lille cedex

 tél. +33 (0)3 20 87 77 30  
 fax +33 (0)3 20 87 73 83

 www.eurofins-ipl.com  
 www.eurofins.fr/env

 Laboratoire accrédité par  
 la section essai du COFRAC  
 sous le numéro  
 1-2202 (L)

 ESSAIS  
 Portées disponibles  
 sur www.cofrac.fr